

**DÉLIBÉRATION RELATIVE A L'ELECTION DU PRESIDENT
DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX**

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 711-1 et L. 712-2 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux ;

Vu le règlement intérieur de l'université de Bordeaux ;

Vu la décision en date du 15 décembre 2026 portant organisation de l'élection du président de l'université de Bordeaux le 22 janvier 2026 ;

Vu la décision en date du 15 décembre 2025 portant recevabilité de la candidature pour l'élection du président de l'université de Bordeaux du 22 janvier 2026 ;

Vu le procès-verbal de dépouillement en date du 22 janvier 2026.

Considérant qu'à l'issue de la présentation du programme du candidat et d'un débat avec les membres, il appartient au conseil d'administration de procéder à l'élection du président de l'Université à la majorité absolue des membres en exercice.

Résultats du premier tour :

Membres en exercice: 36

Nombre de votants : 35

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 8

Candidat	Nombre total de voix
Dean LEWIS	27

Article 1

Dean Lewis est élu, au premier tour, président de l'Université de Bordeaux.

Son mandat prendra fin avec celui des membres élus du présent conseil.

Article 2

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Le président de séance
doyen d'âge du conseil

Denis TONNADRE

